



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	17	05	12

Séance du 17 juin 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 11 juin 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE
– BECKENDORF.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – OURIAGHLI - RAHAOUI – BAHFIR
– MILIOTO - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. KLASSEN - BOUMEKIK - ESTRADA qui ont
donné procuration respectivement à MM. USAI – ANANICZ – KLEINHENTZ –
SATILMIS – BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes KHOUMRI – KERMAOUI – M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI – MM. ELHADI - LA LEGGIA.

**02 - Décision modificative n° 1 budget principal (écriture d'équilibre pour opération d'ordre
dans les recettes de la section de fonctionnement R 042)**

Rapporteur : Marie ADAMY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux
collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 13 du 13 avril 2024 qui approuve le budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision budgétaire modificative n°1
présentée ci-après et en équilibre à 16 194.00 € pour les recettes de la section de
fonctionnement, étant rappelé que le niveau de vote est identique à celui retenu lors du vote du
budget primitif (au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec
les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
Chapitre	042		Op. d'ordre transfert entre sections
Article	777	Ouverture 6 309 €	Quote-part subvention d'investissement transfert compte de résultat
Chapitre	040		Op. d'ordre de transfert entre sections
Article	15112	Réduction 14 500€	Provisions pour litige et contentieux
Article	13911	Ouverture 4 615 €	Etat et établissements nationaux
Chapitre	21		Immobilisations corporelles
Article	2111	Ouverture 9 885 €	Terrains nus
Chapitre	74		Dotations et participations
Article	744	Réduction 6 309 €	FCTVA

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	14 500 €	
	Réduction	14 500 €	
Recettes	Ouvertures		6 309 €
	Réduction		6 309 €
Equilibre	Ouv.. - Réd.		

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- autorise la modification budgétaire n° 1.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »